Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E5 : Travaux pratiques, sous-épreuve U 52

Session 2012 • Code sujet : **POE5CRS** • Durée : **4 h 15** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Conception et réalisation d'orthèses plantaires et/ou d'une orthoplastie** (3 questions) **Page 3**

2. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2012/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2012 - 2-Sujet.pdf

1. Conception et réalisation d'orthèses plantaires et/ou d'une orthoplastie

Après tirage au sort, le candidat reçoit un patient et une prescription médicale établie par un médecin membre du jury, qu'il peut faire préciser. Il examine le patient, réalise et adapte l'appareillage prescrit, puis remet celui-ci avec un dossier médico-technique et le présente au jury.

Analyse et préparation

Question 1. Demander les précisions nécessaires sur la prescription médicale, l'analyser et l'exécuter, procéder à l'examen clinique et podologique, puis déterminer l'objectif d'appareillage et les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre.

1. Dans les 30 minutes prévues, faire préciser au médecin les éléments utiles à la compréhension de la prescription et vérifier ses objectifs et contraintes.
2. Réaliser l'examen clinique et podologique : observer les pieds, les appuis, les zones douloureuses, la mobilité et la marche, en tenant compte des chaussures du patient.
3. Mettre en relation les constatations et la prescription, puis définir l'objectif d'appareillage et les moyens adaptés. Vérifier que la conception envisagée respecte la prescription.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prescription clarifiée et analysée, examen réalisé, objectif et moyens d'appareillage définis.

Réalisation et dossier

Question 2. Réaliser une paire d'orthèses plantaires et/ou une orthoplastie adaptée à la pathologie du patient et conforme à la prescription médicale, puis constituer le dossier médico-technique correspondant.

Étape	À réaliser
Conception	Adapter l'appareillage à la prescription, à la pathologie et aux constatations cliniques.
Fabrication	Choisir la technique et les matériaux adaptés, puis réaliser les orthèses et/ou l'orthoplastie.
Dossier médico-technique	Consigner les éléments utiles de l'examen, les choix de conception, les matériaux et les étapes de réalisation.

Contrôler la conformité à la prescription, la qualité de réalisation et l'adaptation au patient.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appareillage réalisé conformément à la prescription et remis avec son dossier médico-technique.

Adaptation et entretien avec le jury

Question 3. Si la disponibilité du patient le permet, effectuer un essayage. Disposer de 15 minutes avec le patient avant l'entretien pour procéder aux adaptations nécessaires, puis présenter l'appareillage et le dossier au jury pendant 15 minutes, justifier la technique et les matériaux, formuler des conseils de chaussage et répondre aux demandes de précision.

Si le patient est disponible, effectuer un essayage. Les 15 minutes prévues avant l'entretien servent à repérer les gênes et à réaliser les adaptations nécessaires. Présenter ensuite l'appareillage et le dossier au jury pendant 15 minutes.

- Justifier l'adaptation à la prescription et à la pathologie, ainsi que la technique et les matériaux choisis.
- Formuler des conseils de chaussage adaptés à l'appareillage.
- Répondre aux demandes de précision et présenter les adaptations effectuées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appareillage essayé et adapté si possible, puis présenté au jury avec le dossier, les choix techniques et les conseils de chaussage.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2012)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve pratique du BTS Podo-Orthésiste, session 2012, porte le code POE5CRS. D'une durée officielle de 4 h 15 et de coefficient 5, elle porte sur la conception et la réalisation de semelles orthopédiques et/ou d'orthoplasties pour un patient tiré au sort. Elle évalue l'analyse de la prescription, l'examen clinique et podologique, la fabrication et l'adaptation de l'appareillage, ainsi que la justification des choix et la constitution du dossier médico-technique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'appareillage doit respecter la prescription médicale et être adapté à la pathologie du patient.
- L'examen clinique et podologique contribue à définir l'objectif d'appareillage et les moyens adaptés.
- La technique de réalisation et le choix des matériaux doivent pouvoir être justifiés au jury.
- Le dossier médico-technique est remis avec les semelles et/ou l'orthoplastie.

Points de vigilance & attentes du jury

- Utiliser les 30 minutes prévues pour demander des précisions sur la prescription médicale.
- Relier l'objectif d'appareillage aux conclusions de l'examen clinique et podologique.
- Vérifier l'adaptation de l'appareillage et sa conformité à la prescription.
- Préparer le dossier, les justifications techniques et matérielles, et les conseils de chaussage.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'analyse de la prescription et l'examen du patient ?

Relevez les indications de la prescription et demandez les précisions nécessaires, pour lesquelles le sujet prévoit 30 minutes. Procédez ensuite à l'examen clinique et podologique afin de fixer un objectif d'appareillage adapté à la pathologie.

Q : Comment choisir la technique et les matériaux de l'appareillage ?

Choisissez la technique et les matériaux en fonction de la prescription, de la pathologie observée et de l'objectif retenu. Le sujet ne prescrit pas de méthode ou de matériau précis : il demande de justifier vos choix au jury.

Q : Quels temps sont indiqués pour la réalisation et la présentation au jury ?

Le sujet indique 3 h 45 pour la réalisation, puis 15 minutes avec le patient avant l'entretien pour les adaptations. La présentation de l'appareillage et du dossier au jury dure 15 minutes. Il prévoit aussi 30 minutes pour demander des précisions sur la prescription.

Q : Quels sont les critères de notation annoncés dans le sujet ?

L'évaluation porte sur l'adaptation des orthèses et le respect de la prescription, la justification de la technique et des matériaux, les conseils de chaussage au patient, ainsi que la présentation et le contenu du dossier médico-technique.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2012/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2012 - 2-Sujet.pdf
Ressources BTS Podo : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.